



Le Catéchisme républicain, ou le sens de l'instruction publique de la jeunesse sous la Révolution française

Tomasz Wyslobocki

► To cite this version:

Tomasz Wyslobocki. Le Catéchisme républicain, ou le sens de l'instruction publique de la jeunesse sous la Révolution française. Orbis Linguarum, 2014, Au Carrefour des sens, 41, pp.369-378. hal-01557773

HAL Id: hal-01557773

<https://hal.science/hal-01557773v1>

Submitted on 6 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Le Catéchisme républicain, ou
le sens de l’instruction publique de la jeunesse sous la révolution française**

Tomasz Wyśłobocki

Citation: Wyśłobocki Tomasz, „Le Catéchisme républicain, ou le sens de l’instruction publique de la jeunesse sous la révolution française”, [in:] *Orbis Linguarum*, vol. 41, Neisse Verlag / OW ATUT, Dresden-Wrocław, 2014, pp. 379-388.

Version: Publisher’s version

© Neisse Verlag / Oficyna Wydawnicza ATUT

Publisher’s web site: <http://www.atut.ig.pl/>

Please cite the published version.

Le Catéchisme républicain, ou le sens de l'instruction publique de la jeunesse sous la révolution française

En 1789, les réformes envisagées par les représentants aux États Généraux se sont tout à coup transformées en une révolution totale que, au bout de quelques mois, personne n'arrivait plus à brider. Il n'est besoin de rappeler à personne que cette révolution a bouleversé, voire détruit complètement les mentalités de ses contemporains. Tout recréer, régénérer, comme on disait alors – voilà la mission dont les révolutionnaires s'étaient chargés. Pour certains même, « pas de régénération sans révolution »¹. Ce concept, religieux tout d'abord – *re-générer*, c'est *re-naître* par le baptême, la régénération étant la résurrection des justes après la mort –, se répand partout en France et tous parlent de la renaissance, de la régénération nationale dont le sens, avec le temps, s'élargit. Voilà sa définition dans un dictionnaire de l'époque : « reproduction améliorée, perfectionnée d'un objet physique, moral ou politique »². Créer un meilleur gouvernement, une morale plus pure, enfin, un homme nouveau, dépourvu de vices et de défauts, voire parfait : voilà une belle tâche que la révolution française s'était elle-même imposée.

« Une Nation qui travaille sérieusement à sa régénération doit nécessairement s'épurer de ses vices et de son immoralité »³, répétaient les députés patriotes. Ils ont alors aboli tout l'Ancien Régime, avec ses us et coutumes communément considérés comme corrompus et corrupteurs. Le redressement de la société nécessitait de nouveaux fondements sains et stables. Voilà donc la nouvelle constitution et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui allaient devenir la base de la reconstruction sociale et morale de la France. Mais était-ce assez ? Très vite les révolutionnaires ont compris que ils ne pourraient pas reconstruire l'édifice de la société avec les briques de l'ancien bâtiment, puisqu'elles n'étaient plus utilisables pour la construction⁴. Il fallait un nouveau matériau que l'on devait se procurer. Mais où le trouver ? Par quel moyen l'obtenir ? Voilà les questions dont nous allons traiter dans le présent article.

¹ M. Ozouf, *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Gallimard, Paris 1989, p. 132.

² A. de Baecque, *La France de la révolution. Dictionnaire des curiosités*, Tallandier, Paris 2011, p. 207.

³ *Ibidem*.

⁴ La rupture avec le passé devient donc indispensable. C'est pourquoi Louis XVI et sa famille doivent finalement périr sur la guillotine.

La révolution, rappelaient certains, ne pouvait se faire en un jour ; pour l'assurer, il fallait attendre la nouvelle génération qui viendrait supplanter celle d'alors, qui pourrait être épurée des contre-révolutionnaires et des traîtres, mais dont les habitudes et préjugés resteraient, au moins dans la plupart des cas, immuables et « indéracinables ». Il fallait donc élever les enfants dans l'esprit révolutionnaire pour, par la suite, repeupler la France d'*homines novi* ainsi « générés » ; c'est là que l'œuvre révolutionnaire s'accomplirait. L'éducation et l'instruction publiques devenaient donc les deux clefs de la vraie régénération nationale tant souhaitée.

Il faudrait cependant se garder de survoler ces deux termes trop vite, sans bien réfléchir à leur signification. Car à l'époque, l'« éducation » différait bien de l'« instruction ». La première, aux yeux des philosophes et des moralistes, consistait à inculquer à un individu des habitudes morales, ce qui devait se jouer pendant toute sa vie et se répandre dans toute la société sans faire d'exception pour personne. Bref, il s'agissait de former un bon citoyen par les spectacles, les rencontres fréquentes sous la guillotine et les fêtes publiques, le tout mis en scène par des républicains fidèles. Au contraire, l'« instruction » n'était destinée qu'aux jeunes, afin de les préparer à exercer un métier et à travailler pour eux-mêmes, leurs familles et, ainsi, pour la société entière. Elle impliquait le recours à des institutions, tels les collèges, écoles et instituts. Et dans ce contexte, l'instruction était parfois stigmatisée par les révolutionnaires⁵. N'était-ce pas Jean-Jacques Rousseau qui, par son traité sur les sciences et les arts, avait semé parmi les Français les graines de la méfiance envers toutes les institutions, symboles de l'Ancien Régime corrompu, donc du despotisme écrasant que les révolutionnaires étaient en train d'abattre ?

Mais très vite, les opinions des moralistes sur la réforme de l'instruction publique, parfois très hardies, comme celle de Condorcet qui optait ouvertement à cette époque-là pour les écoles mixtes⁶, se sont heurtées aux rudes réalités. Si tous les moralistes étaient pour une école gratuite, rares étaient ceux qui préconisaient en République une école générale. À ne pas confondre avec l'éducation ; celle-ci devait être universelle afin de donner à la Patrie de futurs soldats et de bons citoyens respectant ses lois.

Mais pourquoi ne pas envoyer à l'école publique tous les enfants ? Le travail des enfants était très répandu à l'époque, et pas seulement en milieu rural, mais aussi dans des familles de sans-culottes et d'artisans où chaque paire de bras contribuait à assurer la survie des autres. Se dépouiller de cette main d'œuvre pour une bonne partie de la journée, en ces temps où les levées de masse dépeuplaient les contrées françaises aurait signifié pour un nombre de foyers souffrant déjà des pénuries un temps dangereux de vraie misère.

De plus, un grand nombre de révolutionnaires (entre autres Talleyrand et l'abbé Grégoire) pensaient que l'on ne pourrait pas assurer l'instruction publique à tout le monde, faute d'emplois et de postes à offrir par la suite aux jeunes issus de l'école

⁵ J. Baszkiewicz, *Nowy człowiek, nowy naród, nowy świat. Mitologia i rzeczywistość rewolucji francuskiej*, PIW, Warszawa 1993, pp. 62–71.

⁶ Cf. Condorcet, *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique : présentés à l'Assemblée nationale, les 20 et 21 avril 1792*, Imprimerie nationale, Paris 1792.

publique. Un homme instruit ne voudrait plus travailler la terre ou dans un atelier de chaussures : il voudrait devenir fonctionnaire public pour tenter son ascension sociale. Et la République fraîchement établie et en guerre contre ses ennemis internes et externes ne pouvait pas se le permettre. La France est un grand atelier, où chacun occupe un poste bien précis, explique Talleyrand dans son *Rapport sur l'instruction publique*⁷. Les Français ne peuvent pas tous abandonner leur travail⁸.

Par la loi Charlier (du 5 nivôse an II) et sous la pression des masses populaires, exprimée par Danton s'exclamant qu'« Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple »⁹, le gouvernement jacobin, enfin, rend l'instruction primaire gratuite, commune et obligatoire pour tous les citoyens, y compris les citoyennes, ce qui à l'époque n'était pas du tout évident. Cette loi s'inscrit cependant parfaitement dans l'article XXII de la toute nouvelle *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* accompagnant la constitution jacobine de l'an I (suspendue) :

L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens¹⁰.

Obligatoire, commune et gratuite : voilà ce que l'instruction sera pendant... quelques mois seulement. Car la Convention thermidorienne abolit ces lois, comme si le nouveau gouvernement n'y voyait qu'une manifestation de gourmandise des sans-culottes pour le pouvoir et un des excès de la période de la Terreur, un extrémisme qu'il faut abattre.

Les comités d'instruction publique n'ont pas laissé de manuels : le temps nécessaire à les préparer a été trop court et la tâche, moins facile que les révolutionnaires le pensait. Les grands génies du temps¹¹ engagés dans cette œuvre ont tous failli : ils étaient bien disposés à donner des cours magistraux aux lycéens ou aux universitaires, mais non à écrire un manuel à l'usage des enfants.

Le matériel dont nous disposons aujourd'hui n'est pourtant pas sans valeur. Ainsi, dans les archives de l'époque, nous retrouvons un nombre de catéchismes, syllabaires et abécédaires à l'usage des enfants des basses couches sociales, dont on cherchait à faire la première génération populaire libre et égalitaire. Pas d'instruction donc, mais une bonne éducation : renforcer la morale, pour que le futur citoyen soit bien attaché à sa Patrie, qu'il connaisse bien ses devoirs mais aussi ses droits, et qu'il veuille bien consacrer sa vie à perpétuer la révolution. Voici comment Talleyrand s'exprime à ce propos :

⁷ Cf. Talleyrand, *Rapport sur l'instruction publique, fait au nom du Comité de Constitution à l'Assemblée nationale, les 10, 11 et 19 septembre 1791*, Paris 1791.

⁸ J. Baszkiewicz, *Nowy człowiek, nowy naród, nowy świat. Mitologia i rzeczywistość rewolucji francuskiej*, PIW, Warszawa 1993, pp. 71–72.

⁹ Discours de G.-J. Danton à la Convention nationale, le 13 août 1793.

¹⁰ Le texte entier de la Constitution de l'an I est disponible sous ce lien : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-du-24-juin-1793.5084.html>, 15.01.2014.

¹¹ P. ex. Joseph-Louis Lagrange, Gaspard Monge, Jean-Louis Daubenton, Jean-Nicolas Corvisart, Bernardin de Saint Pierre.

Dans son *objet* : [l'éducation publique] embrasse tout ce qui peut perfectionner l'homme naturel et social [...]. Dans la *société* : elle doit apprendre à connoître, à défendre, à améliorer sans cesse sa constitution, & surtout à la vivifier par la morale, qui est l'âme de tout. Avec les *individus* : elle doit les rendre meilleurs, plus heureux, plus utiles ; donc elle doit exercer, développer, fortifier toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales, & ouvrir toutes les routes pour qu'ils arrivent sûrement au but auquel ils sont appelés¹².

Et voici quelques exemples de titres que les auteurs mettaient à la disposition des parents et de tous ceux qui étaient chargés de l'éducation de la jeunesse : 1. *Alphabet des sans-culottes, ou Premiers éléments de l'éducation républicaine*, 2. *Petit catéchisme républicain*, 3. *L'Ami des jeunes patriotes, ou Catéchisme républicain dédié aux jeunes martyrs de la liberté*, 4. *Manuel républicain : ouvrage destiné à l'éducation des enfans de l'un et de l'autre sexe, et à leur inspirer le goût du travail et des vertus républicaines* ou enfin *Syllabaire républicain*.

Commençons pourtant par... *La Déclaration des droits des enfans et des devoirs des parents*, puisqu'il nous semble que c'est un ouvrage sans équivalent connu, et qui montre explicitement l'intérêt que les révolutionnaires portent au sort de la « jeunesse », un groupe social qu'on commence à percevoir à part entière, ce qui n'était pas le cas sous l'Ancien Régime. « Un père n'est quitte avec ses enfans qu'après leur avoir donné une éducation proportionnée à ses moyens, analogue à leurs facultés, et uniforme pour tous »¹³, constate l'auteur. Voilà donc un homme bien hardi qui souhaite obliger les parents à éduquer leurs enfans, filles ou garçons, qu'importe.

Le besoin de l'éducation, les auteurs des manuels en parlent aux parents aussi bien qu'aux enfans. Que ceux-ci sachent que non seulement ils ont des devoirs envers leurs géniteurs, mais que dans une famille, il y a des obligations réciproques :

- Pourquoi devons-nous obéir à nos pères et mères ?
- Parce qu'ils sont chargés de notre éducation.
- Qu'est ce que l'éducation ?
- C'est le soin que nos pères et mères prennent de nous instruire de nos droits et des devoirs que nous avons à remplir. [...]
- Comment les enfans doivent-ils répondre à l'éducation qu'on s'efforce à leur donner ?
- Par le silence et l'attention quand on les instruit, par la pratique des vertus qu'on leur enseigne et par la reconnaissance envers ceux qui se sont chargés de leur instruction¹⁴.

En 1793, la situation devient pressante : le peuple au pouvoir doit se dépêcher, et au plus vite, pour conserver ce qu'il a acquis par les grandes journées révolutionnaires du 31 mai, 1 et 2 juin 1793. Il semble que tous les jacobins et sans-culottes sentent bien qu'une telle opportunité pourrait ne plus jamais se reproduire. Voici un extrait de l'introduction au *Petit catéchisme républicain à l'usage des enfans* :

¹² Talleyrand, *Rapport...*, *op. cit.*, p. 121. Toutes les citations gardent leur orthographe originale.

¹³ G.-V. Vasselin, *Déclaration des droits des enfans et des devoirs des parents, ou Préface nécessaire de tout nouveau système d'éducation*, chez Desnne, Paris s.d., p. 33.

¹⁴ C. Thiébault, *Petit catéchisme républicain, à l'usage des enfans*, chez Guivard, Nancy 1794, pp. 26–27.

Chaque citoyen est obligé à concourir à l'Instruction publique et d'employer ses talents, sa vie et sa fortune à la consolidation de la République ; mais *les pères et mères doivent plus que jamais veiller et soigner l'éducation de leurs enfants*, pour les rendre capables de conserver et maintenir la Liberté que nous avons acquise au prix de tant de sacrifices¹⁵.

En attendant la nouvelle loi sur l'instruction publique, on met à la disposition des parents, et surtout des mères qui, leur mari étant à la guerre ou au travail, étaient chargées de la première éducation des enfants, un manuel pour préparer les cœurs des jeunes à recevoir la « lumière de la Liberté ».

La forme de catéchisme donnée à de pareils ouvrages était communément répandue, et choisie non sans raison. Elle était simple et claire : question-réponse, les deux assez brèves et univoques, tranchantes, comme un couperet de guillotine. Dans une république, pas de place pour les hésitations :

- Qu'est-ce que l'Être suprême ?
- C'est l'auteur de toutes choses.
- Comment adore-t-on l'Être suprême ?
- En pratiquant la vertu, en admirant sa puissance et l'ordre qu'il a établi dans la nature.
- Comment éclaire-t-on sa conscience ?
- En *s'instruisant bien des droits de l'homme et du citoyen*, et du fait que l'on doit juger.
- Qu'elles sont les vertus que l'on doit pratiquer pour soi-même ?
- La prudence, la sobriété, l'amour du travail, la modestie, la pudeur, la vérité et la probité.
- Quels sont les droits de l'homme ?
- L'égalité, la liberté, la sûreté et la propriété.
- Qu'est-ce qu'un citoyen ?
- C'est celui qui, jouissant de tous ses droits, est fidèle à sa patrie.
- Qu'est-ce que la souveraineté ?
- C'est la puissance suprême de régir la République ; qui réside dans le peuple entier.
- Qu'est-ce que le peuple ?
- C'est la totalité des individus existans dans la République.
- Qu'est ce que la loi ?
- C'est l'expression de la volonté générale du peuple.
- Quels sont les devoirs du citoyen ?
- Maintenir les droits de chaque individu, *étudier et observer les lois*, fréquenter les sociétés populaires, faire le service de garde national, payer avec plaisir les impositions, et savoir mourir pour la patrie¹⁶.

Les enfants étaient-ils capables de comprendre de pareilles leçons ? C'est peu probable. Et parfois, les auteurs des manuels, eux-mêmes, s'en rendaient compte :

Il est possible, sans-doute, que les enfans ne me comprennent pas ; mais, du moins, en devenant hommes, ils n'auront aucune rature à faire dans les pages de leur entendement [...] ; ils arriveront la tête pleine des mots exacts, des définitions justes, et des

¹⁵ *Ibidem*, p. 2.

¹⁶ *Idibem*. Souligné par nous.

principes sains ; et quand on leur parlera constitution, patrie, justice et vertu, ils se trouveront tout de suite en pays de connoissance [...] ¹⁷.

Mais très souvent, les contenus censés être transmis par les précepteurs (qu'ils soient pères, mères ou autres pédagogues) sont mis « à la portée des enfants par des explications simples, et par des gravures, [...] avec des hymnes civiques » ¹⁸. Il s'agit donc d'un apprentissage moderne, où l'on cherche à éduquer le jeune public en l'amusant. Voici une chanson qu'un des auteurs propose aux parents de chanter à un enfant qui excelle dans la tâche difficile de lire :

Si mon petit Fanfan lit bien, *bis*.
Je ne lui refuserai rien ; *bis*.
Je le caresserai,
Et puis je le ferai
Danser la Carmagnole,
Au joli son, *bis*.
Danser la Carmagnole,
Au joli son du violon ¹⁹.

Dans le cas d'un mauvais lecteur récidiviste, les paroles de l'instituteur changent et sont renforcées par un geste significatif censé mieux persuader l'enfant de l'importance de la lecture, et de l'apprentissage en général. Voyons :

Mais si mon Fanfanet lit mal, *bis*.
Au lieu de le mener au bal,
Je l'enverrai bien loin,
Seul dans un petit coin,
Danser la Carmagnole,
(*Ici un geste représentant l'action du fouet que l'on donne aux enfants.*)
Au vilain son, *bis*.
Danser la Carmagnole
Au vilain son du violon ²⁰.

Mais n'oublions pas que par l'éducation des enfants, le gouvernement révolutionnaire cherchait aussi à inculquer de nouveaux principes moraux à leurs parents. Éduquer les géniteurs par l'intermédiaire de leurs progéniture : que ce soit au foyer par la lecture commune d'un *Catéchisme républicain* ou par les leçons que l'enfant a reçues à l'école républicaine et transmises par la suite au dîner, peu importe. Les enfants, en tant que *table rase* de l'humanité, étaient plus propices à la réception de nouvelles idées ; et ils pouvaient, voire devaient, en « contaminer » leurs proches et les régénérer ainsi.

¹⁷ *Catéchisme moral et républicain ; suivi du Catéchisme de la déclaration des droits et de la Constitution française*, chez Lepetit, Paris env. 1793, p. 3.

¹⁸ J.-B. Chemin-Dupontès, *L'Ami des jeunes patriotes, ou Cathéchisme républicain, dédié aux jeunes Martyrs de la Liberté*, Paris 1793, p. 2.

¹⁹ N. Landais, *Syllabaire républicain pour les enfans du premier âge*, chez Aubry, Paris env. 1793, p. 3.

²⁰ *Idibem*.

Même les syllabaires ou abécédaires de l'époque, ouvrages qui n'abondent pas normalement en la matière, sont bien trempés dans l'idéologie républicaine, voire jacobine ; toute occasion est favorable pour graver l'amour de la nouvelle morale dans les cœurs des jeunes lecteurs et le renforcer dans l'âme de leurs pédagogues :

Les figures de ce syllabaire, ainsi que de l'alphabet, étant choisies dans l'histoire naturelle, les arts et métiers, la fable, la morale, la géographie, etc., donneront aux enfans, pour peu qu'elles soient expliquées, les idées premières sur ces différentes sciences et leur inspireront le désir de profiter par la suite de toutes les occasions qu'ils auront de s'instruire²¹.

Les jeunes Français apprennent donc l'alphabet : A comme assemblée nationale, C comme campagne, E comme enfant, F comme forgeron, G comme guerrier, I comme imprimeur, J comme Jean-Jacques Rousseau, M comme moissonneurs, P comme pique, U comme union [conjugale], V comme vieillard.



illustration 1. Source : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb36114141d>, 15.01.2014



illustration 2. Source : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb36114141d>, 15.01.2014

²¹ J.-B. Chemin-Dupontès, *Alphabet républicain, orné de gravures, suivi de conversations à la portée des enfans, propres à leur inspirer l'amour de la liberté, de l'égalité, de toutes les vertus républicaines ; et à les mettre en état de bien entendre la Déclaration des droits, la Constitution*, Paris env. 1793, non paginé. Souligné par nous.

Parmi d'autres formes littéraires et didactiques destinées au jeune public, on peut aussi retrouver les *Épîtres et évangiles du républicain, pour toutes les décades de l'année : à l'usage des jeunes sans-culottes* dont l'auteur, largement ignoré aujourd'hui, est Louis-Martin Henriquez²². Un ouvrage écrit dans l'esprit jacobin et à la forme bien connue de l'église : pour toute décade républicaine, il y a un évangile et une épître, comme pour toute messe dominicale autrefois. Ceux-ci parlent de la liberté, de la vertu jacobine, du théâtre ; ils attaquent les tyrans et les despotes, les prêtres réfractaires et le pape. La mort glorieuse « pour la Patrie, une et indivisible » y est omniprésente : les jeunes garçons périssent en foule, dans des conditions atroces, au nom de la liberté, et s'en réjouissent. Voilà des exemples à suivre pour « cette respectable enfance, l'espoir et le trésor de la nation »²³, comme nous pouvons le lire dans l'introduction.

L'inspiration religieuse, si visible dans les ouvrages didactiques de l'époque, peut étonner, d'autant plus que nous savons que le gouvernement jacobin tentait de déraciner chez les Français le vieux culte catholique. Mais Robespierre lui-même a dit ouvertement que tout chemin était bon pourvu qu'il atteigne le but, c'est-à-dire la liberté de la nation et la préservation de la république : « Toute institution, toute doctrine qui console et qui élève les âmes, doit être accueillie [...]. Si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme, n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain »²⁴, s'écrit l'« Incorruptible » à la barre de la Convention, le 18 floréal an II (7 mai 1794), dans son discours intitulé *Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains*.

Mais deux mois après, Robespierre était déjà mort, et avec lui l'idée de l'éducation universelle et gratuite : quelques mois plus tard, en 1795, le Directoire abolit l'obligation scolaire et laisse le choix aux parents. Dorénavant, l'instruction publique redevient « élitiste » : les gouvernements suivants s'occuperont des écoles secondaires et supérieures. Pour y entrer, il faudra d'abord être passé par un établissement primaire et payant. L'ascension sociale des masses populaires finit ainsi. Et l'inégalité des citoyens continue, basée sur l'inégalité d'accès à l'instruction due au manque de moyens du bas peuple.

Il semble que ni les institutions, ni les cadres, ni les Français eux-mêmes n'aient pas été prêts, à ce moment-là, à franchir un pas si important et si lourd en conséquences. Penser grand c'est le domaine des révolutionnaires et des philosophes, mais il arrive que la réalisation de leurs projets soit considérée, dans un moment précis de l'histoire, comme impossible, voire extravagante ; et c'était aussi le cas du projet de l'instruction publique, obligatoire et gratuite. Aux masses populaires, il reste donc une pauvre éducation morale et le souvenir d'une opportunité manquée. Elles

²² Cf. R. Bochenek-Franczakowa, *Francuska powieść końca XVIII wieku wobec rewolucji. Rozważania w rocznicę 18 brumaire'a*, [in :] *Prace Komisji Neofilologicznej Polskiej Akademii Umiejętności w Krakowie*, t. II, Kraków 2001, pp. 78–80.

²³ L.-M. Henriquez, *Épîtres et évangiles du républicain, pour toutes les décades de l'année : à l'usage des jeunes sans-culottes*, chez Valère Cailleau, Paris 1793, p. III.

²⁴ http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/robespierre__18-floreale-anII.asp, 15.01.2014.

conservent aussi leur conscience ; tout ce qu'elles ont appris, vu et vécu pendant cette période houleuse continue de couvrir dans leurs cœurs et dans leurs âmes : une telle expérience est impossible à oublier. Et il semble que la dernière génération de l'Ancien Régime a bien rempli la tâche didactique que les philosophes et les révolutionnaires lui avaient confiée, car les jeunes générations, élevées dans l'esprit de la liberté et de l'égalité des chances, vont continuellement provoquer de nouvelles révolutions, à commencer par celle de juillet 1830. Et quant à l'idée de l'instruction publique, obligatoire et gratuite, elle survivra à la révolution, mûrira dans la tête de grands esprits humanistes et portera enfin ses fruits au début du XX^e siècle.

Bibliographie

- Baecque Antoine de, *La France de la révolution. Dictionnaire des curiosités*, Tallandier, Paris 2011.
- Baszkiewicz Jan, *Nowy człowiek, nowy naród, nowy świat. Mitologia i rzeczywistość rewolucji francuskiej*, PIW, Warszawa 1993.
- Catéchisme moral et républicain ; suivi du Catéchisme de la déclaration des droits et de la Constitution française. À l'usage des enfans*, chez Lepetit, Paris env. 1793.
- Chemin-Dupontès Jean-Baptiste, *L'Ami des jeunes patriotes, ou Cathéchisme républicain, dédié aux jeunes Martyrs de la Liberté*, Imprimerie de l'Auteur, Paris env. 1793.
- Chemin-Dupontès Jean-Baptiste, *Alphabet républicain, orné de gravures, suivi de conversations à la portée des enfans, propres à leur inspirer l'amour de la liberté, de l'égalité, de toutes les vertus républicaines ; et à les mettre en état de bien entendre la Déclaration des droits, la Constitution*, Imprimerie de l'Auteur, Paris, Paris, env. 1793.
- Condorcet, *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique : présentés à l'Assemblée nationale, les 20 et 21 avril 1792*, Imprimerie nationale, Paris 1792.
- Henriquez Louis-Martin, *Épîtres et évangiles du républicain, pour toutes les décades de l'année : à l'usage des jeunes sans-culottes*, chez Valère Cailleau, Paris env. 1793.
- Landais Napoléon, *Syllabaire républicain pour les enfans du premier âge*, chez Aubry, Paris, env. 1793.
- Ozouf Mona, *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Gallimard, Paris 1989.
- Bochenek-Franczakowa Regina, « Francuska powieść końca XVIII wieku wobec Rewolucji: rozważania w rocznicę 18 brumaire'a » [in :] *Prace Komisji Neofilologicznej Polskiej Akademii Umiejętności w Krakowie*, t. II, Kraków 2001.
- Talleyrand-Périgord Charles-Maurice de, *Rapport sur l'instruction publique, fait au nom du Comité de Constitution à l'Assemblée nationale, les 10, 11 et 19 septembre 1791*, Paris, 1791.
- Thiébault Claude, *Petit catéchisme républicain, à l'usage des enfans*, chez Guivard, Nancy 1794.
- Vasselin Georges-Victor, *Déclaration des droits des enfans et des devoirs des parents, ou Préface nécessaire de tout nouveau système d'éducation*, chez Desenne, Paris, s.d.

Mots-clés

Révolution française, régénération, éducation, école, enfants, manuel.

Abstract

The Republican Catechism or the Trends in Compulsory Education during the French Revolution

Revolutionary politicians and philosophers quite soon understood that it was the young generation who would pursue and preserve their work. What at the time was called the ‘regeneration of the French nation’ would therefore only depend on young children, who would not have any memories of the Old Regime. Thus, a system of compulsory and free education was conceived to support the government’s mission to inculcate republican values in society’s youngest members. However, setting up a whole new educational system was not an easy task, and surely not as speedy as one would have imagined. In those circumstances, some writers and moralists decided to endorse the governmental efforts; manuals for home teaching started to appear throughout France in order to pass revolutionary ethics to both children and their tutors.

Keywords

French Revolution, regeneration, education, school, children, manual.